

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.	Numéro de permis 2023124	Date d'inspection Le 14 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 janv. 2025	
Commentaires : Une éducatrice doit être inscrite à L'Introduction à la petite enfance incluant le curriculum. Lorsque la preuve d'inscription est reçue, elle devra être envoyée à l'inspectrice et la lacune sera corrigée.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	14 janv. 2025	14 janv. 2025
Commentaires : Les armoires à produits toxiques n'étaient pas barrées dans deux locaux et n'étaient pas barrés sous clé dans le corridor du haut. Ils ont été barrés lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.</p> <p>Observations:</p> <p>- Les enfants sont allés à l'extérieur faire des jeux libres.</p> <p>- Les enfants ont mangé leur repas et ont fait leur période de repos.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

original signé par  
Janel Aubut

Le 14 janvier 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Amélie Godin

Le 14 janvier 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date